

l'équidistance et partant du point terminal de la frontière terrestre sur le 141^e méridien.

Mer de Lincoln

En 1977, le Canada instituait dans l'Arctique une zone de pêche de 200 milles dont il a établi la limite dans la mer de Lincoln en se fondant sur une ligne d'équidistance. En 1980, le Danemark a tiré des lignes de base droites le long des côtes du Groenland en prenant comme points de départ un certain nombre de petites îles situées dans la mer de Lincoln et de points de base. L'écart est minime entre la ligne d'équidistance tracée par le Danemark et celle utilisée par le Canada.

Faits récents

En 1990 et en 1991, le Canada a de nouveau protesté vigoureusement contre un projet américain d'adjudication de concessions pétrolières et gazières dans des secteurs relevant de la juridiction canadienne dans la mer de Beaufort. Afin de protéger sa position juridique, le Canada continue de suivre la situation de près et de faire valoir ses vues auprès des États-Unis, selon le besoin.